



Bilan des émissions de Gaz à effet de serre des
unités de la région de gendarmerie du Centre

zone de défense ouest

**groupement de gendarmerie départementale
du Loir-et-Cher**

Année 2012

Ministère de l'Intérieur

Sommaire

Sommaire.....	2
Cadre général.....	4
1/ Description de la personne morale concernée.....	5
2/ Description des périmètres organisationnels retenus.....	5
2.1/ Les postes d'émissions retenus.....	5
2.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES.....	5
2.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie.....	5
2.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES.....	5
2.3.2 / Méthodologie d'élaboration du BEGES.....	6
3/ Année de reporting.....	6
3.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste	7
3.2/ Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO ² , si la personne morale a choisi de les évaluer (scope 3).....	8
3.3/ Eléments d'appréciation sur les incertitudes.....	8
4/ Diffusion du BEGES.....	8
5/ Synthèse des actions envisagées.....	8

Cadre général

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, tous les services de l'Etat sont tenus de réaliser, tous les trois ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées afin de réduire leurs émissions.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est un outil qui permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site tels que la consommation énergétique, les déplacements, le fret ...

L'objectif est ensuite de définir des actions ayant pour finalité de réduire les émissions afin de répondre à l'objectif national fixé dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005 de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cet objectif a été réaffirmé dans la loi Grenelle I.

Par ailleurs, la France s'est engagée sur des objectifs climatiques visant d'ici **2020** à :

- porter à **20 %** la part des renouvelables dans les énergies consommées ;
- améliorer de **20 %** l'efficacité énergétique ;
- réduire de **20 %** les émissions de GES par rapport à 1990.

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen terme. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

1/ Description de la personne morale concernée

Raison sociale :

Ministère de l'intérieur - Région de gendarmerie du Centre (RGC) – groupement de gendarmerie du Loir-et-Cher (GGD41).

Adresse :

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DU LOIR-ET-CHER
16, RUE DE SIGNEULX
41000 BLOIS

Description sommaire de l'activité :

Concernant le GGD41, les unités prises en compte dans l'élaboration du BEGES sont les suivantes :

- Le groupement de gendarmerie départementale du Loir-et-Cher qui supervise l'ensemble des unités du département du Loir-et-Cher. Son rôle est de faire appliquer les directives de l'administration centrale (direction générale de la gendarmerie nationale) et de coordonner les missions des unités subordonnées telles que la sécurité publique générale, la prévention et la sécurité routière, la police judiciaire et administrative, l'administration des personnels, la gestion des matériels et des véhicules.
- Les unités élémentaires du département de l'Indre sont chargées d'exécuter les directives du GGD41 en matière sécurité publique et d'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication. Elles contribuent à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations .
- L'escadron de gendarmerie mobile 46/3 de Blois dont l'emploi est orienté vers l'exécution des missions de sécurité générale en renfort du dispositif territorial des forces de l'ordre.

2/ Description des périmètres organisationnels retenus

2.1/ Les postes d'émissions retenus

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et postes d'émissions retenus :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions
Emissions directes de GES	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non-incluses dans les postes 1 à 7
Autres émissions indirectes de GES	24	Autres émissions indirectes

2.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES

Pour le département du Loir-et-Cher, sont exclus du BEGES les postes 1,3,4,5,6 et 7. Aucune émission issue de ce périmètre n'a été recensée lors de l'élaboration du tableur.

2.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie

2.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES

Résidences du groupement de gendarmerie du Loir-et-Cher		
BLOIS caserne Luneau 16 Rue de Signeulx 41000 BLOIS	MARCHENOIR 63 rue Alphonse Saunier 41370 MARCHENOIR	SAINT AIGNAN SUR CHER 7, rue Maurice Berteaux 41110 ST AIGNAN SUR CHER
BLOIS caserne Rassier 22 Mail Pierre Charlot 41000 BLOIS	MENNETOU-SUR-CHER Clos de Cerisiers 41320 MENNETOU SUR CHER	SAINT AMAND LONGPRE 20, avenue du président Grellet 41310 ST AMAND LONGPRE
VENDOME caserne Rochambeau rue des Tanneurs 41100 VENDOME	MER 1, avenue du Général De Gaulle 41500 MER	SAINT ROMAIN SUR CHER Echangeur A85, Les Cormins 41140 ST ROMAIN SUR CHER
MONTOIRE SUR LE LOIR 18 Avenue de la Paix 41800 MONTOIRE SUR LE LOIR	MONDOUBLEAU 47, rue Leroy 41170 MONDOUBLEAU	NOYERS SUR CHER Rue des Passereaux 41140 NOYERS SUR CHER
LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR Rue Champlouet 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	MONTRICHARD 2,rue de l'Ormeau Maindrault 41400 MONTRICHARD	SALBRIS 15, avenue de Belleville 41300 SALBRIS
BRACIEUX 29 bis, rue de Candy 41250 BRACIEUX	MUIDES SUR LOIRE 4, rue de l'Etang 41500 MUIDES SUR LOIRE	SAVIGNY SUR BRAYE 4, avenue de Braye 41360 SAVIGNY SUR BRAYE
CONTRES 51, avenue du Gal De Gaulle 41700 CONTRES	NEUNG SUR BEUVRON 22, rue du 8 Mai 1945 41210 NEUNG SUR BEUVRON	SELLES SUR CHER Square du Centenaire 41130 SELLES SUR CHER
COUR-CHEVERNY 2, rue de la Touche 41700 COUR-CHEVERNY	ONZAIN 52, rue du Pont d'Ouchet 41150 ONZAIN	SELOMMES 13, rue du Parc 41100 SELOMMES
DROUE 21, rue du Trianon 41270 DROUE	OUZOUER LE MARCHE 18, avenue de Bretagne 41240 OUZOUER LE MARCHE	VINEUIL 1, rue Paul Valéry 41350 VINEUIL
HERBAULT 32, rue de Touraine 41190 HERBAULT	PEZOU 67, rue de Vendôme 41100 PEZOU	BLOIS cantonnement d'Authon – domaine de l'étoile 41310 AUTHON
LAMOTTE-BEUVRON 14, avenue Emile Morin 41600 LAMOTTE-BEUVRON	ROMORANTIN LANTHENAY 9, route de Selles 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY	

2.3.2 / Méthodologie d'élaboration du BEGES

Pour élaborer le BEGES, les données ont été collectées par le Bureau de l'Immobilier et du Logement (BIL) de la région de gendarmerie du Centre. Ces données comprenaient la consommation de gaz, d'électricité, de fioul domestique et de carburant pour les véhicules.

Pour le gaz, l'électricité et le fioul, les chiffres ont été récupérés à partir de bases de données que le Bureau Budget Administration (BBA) tient à jour dans le cadre du suivi de la consommation d'énergie.

Concernant le carburant, la section mobilité a effectué une extraction du logiciel « Vulc@in » dans le but de fournir les consommations pour l'année 2012.

L'ensemble de ces données ont été regroupées par groupements (départements) afin d'obtenir une vision plus claire du BEGES.

Aucun facteur d'émissions supplémentaire n'a été utilisé en dehors de la Base Carbone[®].

3/ Année de reporting

Année de reporting : 2012

Année de référence (permettant dans le futur de comparer les résultats) : 2012

Année du prochain bilan : 2014

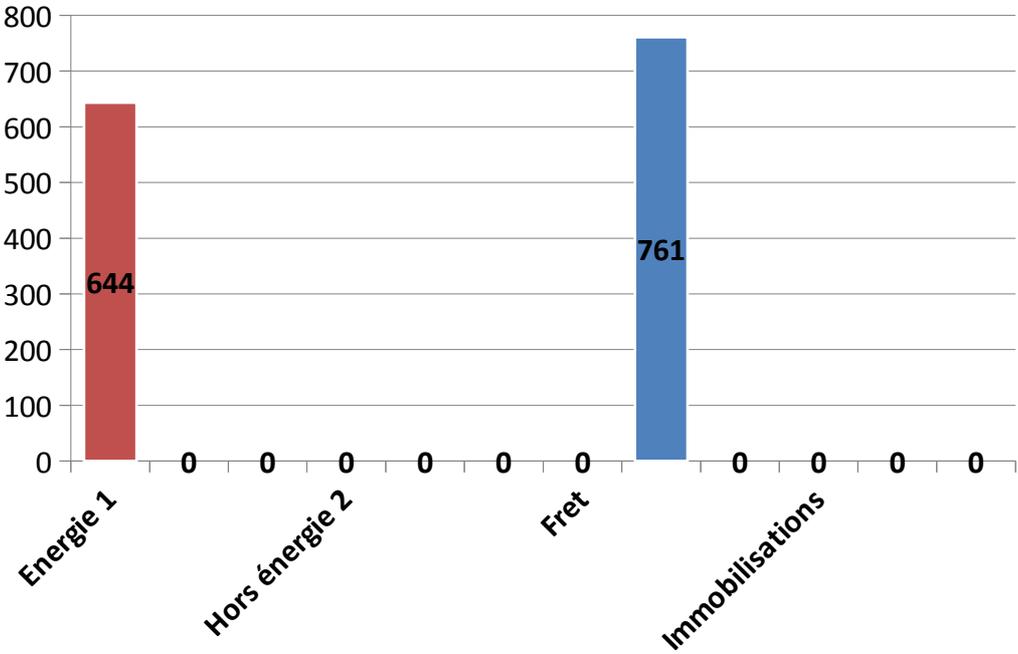
3.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste

Au cours de l'année 2012, les unités du groupement de gendarmerie départementale du Loir-et-Cher ont émis 1404 TCO₂ équivalent .

catégories d'émissions	Postes d'émissions	année de référence (et année du premier bilan)						Total (TCO ₂ e)
		CO ₂ (Tonnes)	CO ₂ b (Tonnes)	CH ₄ (Tonnes)	N ₂ O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Incertitude (TCO ₂ e)	
Emissions directes	1							
	2	600	35				61	605
	3							
	4							
	5							
	Sous total	600	35				61	605
Autres émissions indirectes*	8	138	-35				16	155
	24	549		1			40	644
	Sous total	687	-35	1			56	799
TOTAL		1287	0	1			117	1404

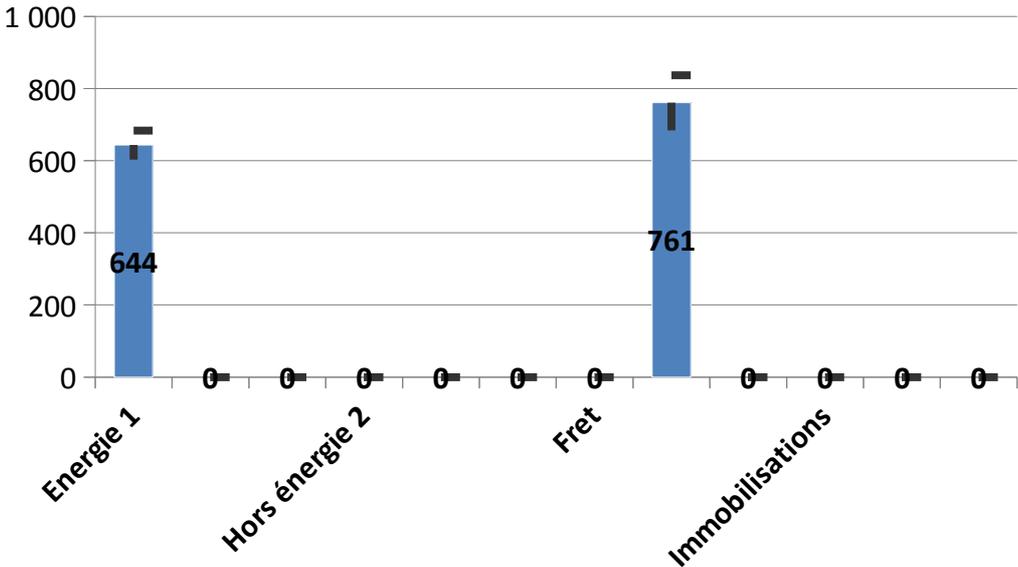
BILAN CARBONE®

Emissions de GES par catégorie, en tCO2e

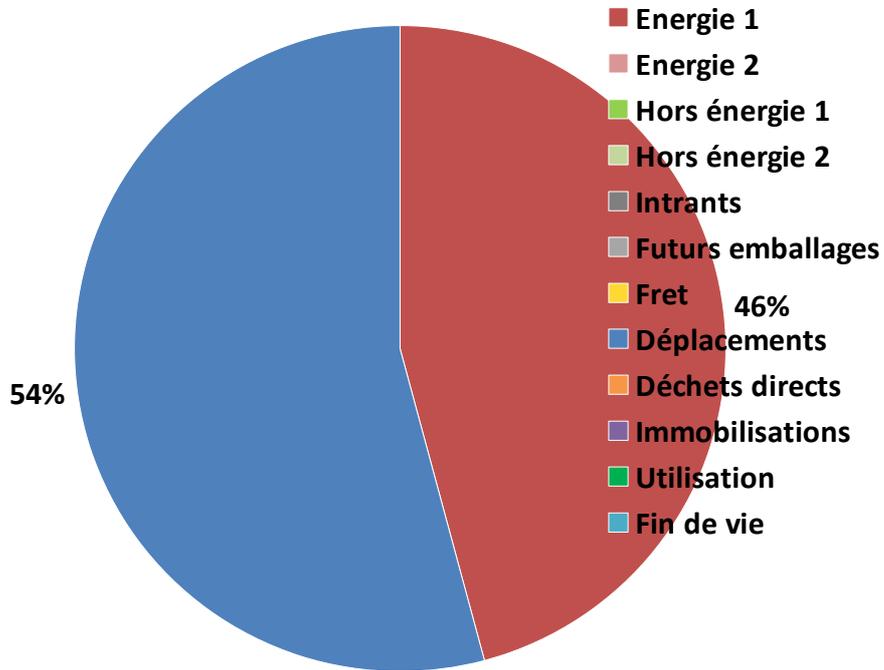


Bilan Carbone®

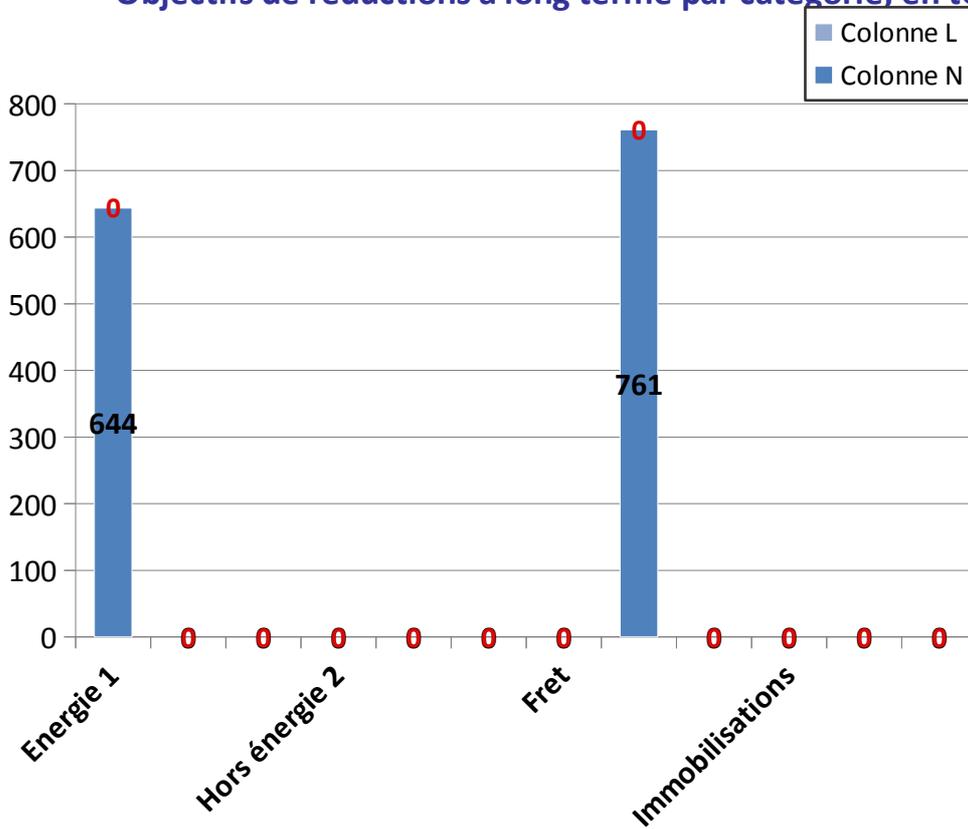
Emissions de GES et incertitudes par catégorie, en tCO2e



Bilan Carbone®
Emissions de GES par catégorie, en %



Bilan Carbone®
Objectifs de réductions à long terme par catégorie, en tCO2e



3.2/ Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les bases de données dont le BIL s'est servi pour élaborer le BEGES sont alimentés par des factures. Elles fournissent donc des informations exactes.

En conséquence, en dehors de celles appliquées automatiquement par l'outil bilan carbone[®], aucune incertitude n'a été renseignée.

4/ Diffusion du BEGES

Site internet où est diffusé le BEGES :

http://sirpa.gend/intranet-gendarmerie/Site_National/Sites_Regionaux/CENTRE/

Responsable du suivi : Maréchal des logis/chef NEUKE Richard

Fonction : Spécialiste affaires immobilières / BIL région de gendarmerie du Centre

Contact : mail : richard.neuke@gendarmerie.interieur.gouv.fr

téléphone : 02.38.52.50.80

adresse : Région de gendarmerie du Centre

Bureau de l'Immobilier et du Logement

7, boulevard Marie Stuart

45038 – Orléans cedex 1.

5/ Synthèse des actions envisagées

ENERGIE			
ACTION	DESCRIPTION	INDICATEURS	ESTIMATION DE REDUCTION
Suivi annuel de la consommation d'énergie	Identifier les consommations et émissions de CO2 par énergie et par bâtiment	Consommations annuelles (électricité, fioul, gaz)	+/- 5%
	Cibler d'éventuelles sources de surconsommations		
Réduire les consommations	Etablir des diagnostics énergétiques	Diagnostics énergétiques	+/- 5%
	Mise en place d'équipements pour réduire la consommation d'énergie		
	Utiliser les nouvelles énergies, énergies renouvelables		
Sensibiliser les occupants et utilisateurs	Diffuser et mettre en place des documentations « éco-responsables » dans les locaux de service et les communs des logements (halls d'entrée, circulations...)	Nombres d'actions de sensibilisation	+/- 5%
	Effectuer une « journée d'information éco-responsable » semestrielle au sein des unités.		

DEPLACEMENTS			
ACTION	DESCRIPTION	INDICATEURS	ESTIMATION DE REDUCTION
Contrôle du parc	Viser à diminuer le parc des véhicules non-opérationnels (véhicules état-major)	Nombre de véhicules	+/- 5%
	Viser à externaliser le parc des véhicules non-opérationnels		
	Viser à renouveler le parc par des véhicules à faible émission de CO2/km ou par des véhicules hybrides		
Contrôle des déplacements professionnels	Favoriser les dispositifs de visio-conférence	Nombre de déplacements	+/- 5%
	Regrouper les personnels au sein des groupements de gendarmerie pour les déplacements de type « liaison administrative »		
	Employer le réseau ferroviaire pour les déplacements de type stage, cours, formation...		
	Sensibiliser les personnels à l'éco-conduite		
Contrôle des déplacements domicile-travail	Réduire la prise à bail de logements hors caserne afin de regrouper les personnels en caserne et de limiter les trajets domicile-travail	Nombre de logements hors caserne	+/- 5%
	Pour les personnels logés hors caserne : - utiliser les transports en commun - organiser le co-voiturage		
	Sensibiliser les personnels à l'éco-conduite		
	Utiliser les nouvelles énergies, énergies renouvelables		